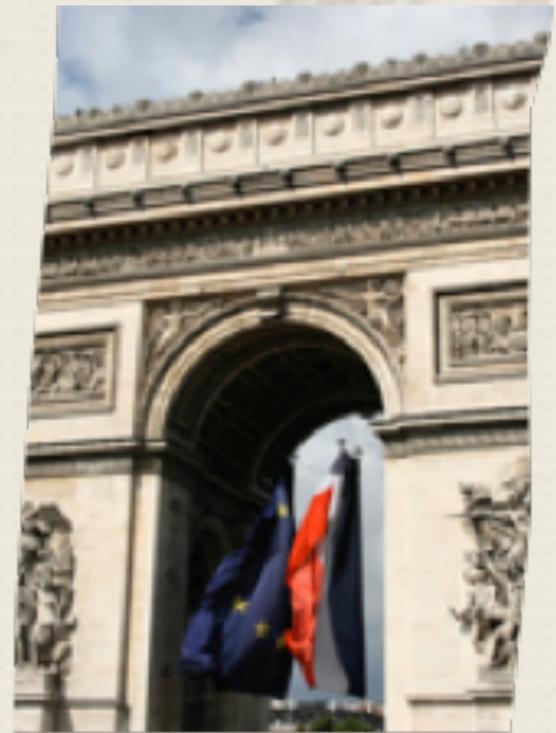


LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 6 OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Un dérapage de plus...
- 2) Elle s'éteint en silence
- 3) Il lui donne une leçon
- 4) Désolidarité
- 5) Reprise économique
- 6) Un petit effort, il régressera pour tous !
- 7) 1962 - 2017 ?...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Pour Macron, "certains" devraient chercher du travail "au lieu de foutre le bordel"



Emmanuel Macron lors de sa visite en Corrèze le 4 octobre 2017. Ludovic Marin/Reuters

En visite mercredi après-midi en Corrèze, Emmanuel Macron a considéré que les salariés de GM&S devraient chercher du travail dans la fonderie voisine d'Ussel au lieu de "foutre le bordel" en marge de son déplacement.

Lors de l'inauguration d'un campus à Égletons, en Corrèze, Emmanuel Macron s'est agacé de voir les salariés de GM&S, accompagnés de plusieurs élus locaux, l'attendre sur place pour l'interpeller sur la situation de leur entreprise. Le chef de l'Etat s'adresse alors à Alain Rousset, le président de la région Nouvelle Aquitaine:

"Il y en a certains, au lieu de foutre le bordel, ils feraient mieux d'aller regarder s'ils ne peuvent pas avoir des postes là-bas, parce qu'il y en a qui ont les qualifications pour le faire", s'est agacé le chef de l'Etat, faisant référence à la fonderie voisine Constellium d'Ussel.

Une petite phrase incendiaire, dans un climat social tendu après la promulgation des ordonnances réformant le code du Travail. Le porte-parole de la présidence Bruno Roger-Petit a très rapidement tenté d'éteindre la polémique. "Citation tronquée sortie de son contexte. Emmanuel Macron a rappelé que la recherche de solutions en matière d'emploi dépend de la responsabilité de tous les acteurs. Exemple: Whirlpool", a-t-il tweeté.



Bruno Roger-Petit @PPElysee

Citation tronquée sortie de son contexte. @EmmanuelMacron a rappelé que la recherche de solutions en matière d'emploi dépend de la responsabilité de tous les acteurs. Exemple : #whirlpool <https://twitter.com/jedybruno/status/>

Selon l'Elysée ce mercredi soir, le Président ne désigne pas de la sorte les manifestants de GM&S, mais la situation à la fonderie Constellium.

La députée des Yvelines Aurore Bergé a également défendu Emmanuel Macron, estimant que ce dernier "ne désigne personne par cette expression".

"Ce que dit le président de la République, c'est assez simple. Il dit qu'il y a du boulot, de l'emploi, des solutions qui existent. Chacun doit prendre sa responsabilité, l'Etat doit prendre les siennes, nous on prend les nôtres. (...) Il dit ni plus ni moins ça, chacun est placé devant ses responsabilités parce que des solutions existent"

Début septembre, le tribunal de commerce de Poitiers a validé la reprise par GMD de GM&S, l'équipementier automobile de La Souterraine, dans la Creuse, placé en liquidation judiciaire. Au total, sur les 276 emplois du groupe, seuls 120 seront conservés.

En marge de la visite présidentielle, des heurts ont éclaté plus tôt dans la journée entre les salariés de l'entreprise, accompagnés de plusieurs élus, et forces de l'ordre, comme en attestent ces images de France Bleu Limousin.



France Bleu Limousin@FBLimousin
Ça chauffe entre manifestants et forces de l'ordre à Égletons. Usage de gaz lacrymogènes #Corrèze

Cette nouvelle déclaration d'Emmanuel Macron s'ajoute à plusieurs sorties du chef de l'Etat dirigées contre ses opposants politiques. Il considérait ainsi récemment que "la démocratie n'était pas la rue", et prévenait qu'il ne céderait rien "ni aux fainéants, ni aux cyniques, ni aux extrêmes ».

Louis Nadau



II) Quand la liberté s'éteint en silence

Par Edwy Plenel

L'Assemblée nationale a adopté, mardi 3 octobre, le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. En faisant entrer dans le droit commun l'état d'urgence, une majorité de députés, socialistes compris, a ainsi choisi de sortir la France de l'État de droit.

Un État de droit est celui dont le droit protège n'importe lequel de ses résidents de l'arbitraire de l'État. C'est un État mis à l'abri de l'absolutisme administratif ou policier. C'est un État où l'État est subordonné à des règles de droit qui lui sont supérieures et qui s'imposent à son action. C'est un État dont les citoyens sont en sûreté parce qu'ils sont assurés de ne pas être livrés aux abus de pouvoir étatiques. C'est en somme un État où l'État ne fait pas la loi.

À cette aune, la France, depuis ce 3 octobre 2017, n'est plus un État de droit. Avec l'entrée dans le droit commun des principales dispositions dérogatoires aux droits fondamentaux et aux libertés essentielles qui caractérisaient l'état d'urgence, l'exception y est devenue la règle. Désormais, l'État, autrement dit ses préfets, son administration, sa police, pourra n'importe quand, n'importe où et contre n'importe qui, en prétextant du terrorisme, mettre en cause notre liberté de circulation, notre liberté de culte, notre droit à l'inviolabilité du domicile, notre droit à l'égalité devant la loi. Et le faire sans avoir à s'en justifier ou à en répondre devant un juge indépendant, dont la décision pourrait l'entraver ou le sanctionner.

Avec ce vote écrasant, à l'Assemblée nationale, d'une majorité de la peur (415 voix contre 127, lire ici le texte de loi adopté et là le dossier parlementaire), il y a désormais une loi des suspects en France. Sur de simples soupçons policiers qui, dans un véritable État de droit, seraient totalement insuffisants pour qu'ils se le permettent, l'administration étatique et son bras armé policier pourront dorénavant s'en prendre à un individu, l'immobiliser, l'entraver, le cibler,

l'isoler, le mettre à part et à l'écart, bref le persécuter. Seuls juges du prétexte, le terrorisme, ils pourront, demain, après-demain, en étendre la notion, sans entraves aucune, au gré des émotions populaires et des idéologies dominantes.

La loi votée autorise en effet l'État, son administration, sa police, en dehors de tout contrôle judiciaire, à obliger un individu à « résider dans un périmètre déterminé », c'est-à-dire à ne plus pouvoir en bouger, à le frapper d'une « interdiction de paraître » dans un lieu précis, à soumettre son intimité domestique et familiale à des « visites domiciliaires », soit des perquisitions permettant des saisies, à étendre contrôles d'identité, fouilles de bagages et de véhicules à de vastes « périmètres de protection », à fermer un lieu de culte au seul motif des « idées et théories » qui y seraient diffusées, etc. Et ce n'est là qu'un résumé succinct d'une loi, la douzième loi sécuritaire en quinze ans, qui pousse jusqu'à son terme la corruption du droit par la police et de la preuve par le soupçon.

Aussi inconscients qu'égoïstes, aveugles aux autres et ignorants du passé, les apprentis sorciers qui ont ouvert cette boîte de Pandore liberticide se rassurent en se disant non concernés. Après tout, ne s'agit-il pas de combattre le terrorisme, ses crimes et ses réseaux ? C'est l'argument de l'urgence qui, prise pour l'essentiel, en vient toujours à perdre de vue l'urgence de l'essentiel – autrement dit des principes. C'est surtout l'argument aussi éculé que lâche de la fin qui justifie les moyens, au nom duquel, sous toute latitude, tout régime et toute époque, les libertés ont toujours été passées par pertes et profits.

« Je considère que je n'ai pas à avoir peur des moyens de lutte contre le terrorisme parce que je ne me sens pas terroriste », a tôt déclaré le porte-parole du gouvernement, l'ex-socialiste Christophe Castaner, dont l'ancien parti (à cinq prudentes abstentions près) a soutenu sans réserve cette perdition qu'il avait lui-même initiée sous la présidence de François Hollande. Phrase terrible, qui résume ce sacrifice de l'idéal démocratique sur l'autel du terrorisme. Phrase aveugle, de gouvernants prêts à piétiner les libertés des autres pour tenter de justifier leur pouvoir.

« Nous cajolons la bête immonde », avertissait l'avocat François Sureau, défenseur intransigeant des libertés fondamentales, dans un entretien récent à Mediapart (lire ici). Sous l'état d'urgence prolongé mis en place par le gouvernement de Manuel Valls depuis la fin 2015, rappelait-il, « il y a eu 6 000 perquisitions administratives pour 41 mises en examen. Et sur les 41 mises en examen, 20 sont des mises en examen pour apologie du terrorisme, c'est-à-dire des crimes d'ordres intellectuel. Au cours de ces 6 000 perquisitions, vous avez parfois bousillé la vie des gens, vous êtes intervenu dans leurs libertés individuelles de manière brutale pour un résultat extrême faible ».

Et qui ne se souvient de l'utilisation de l'état d'urgence en 2015 et 2016 contre la société tout entière, d'abord les activistes écologiques lors de la COP21, puis les manifestants contre la loi El Khomri ? Qui oserait garantir que, sous ce pouvoir ou, après lui, sous un autre, ajoutant à l'obsession sécuritaire des obsessions idéologiques, autoritaires, identitaires, xénophobes, discriminatoires, etc., ce ne seront pas les militants de toutes les causes minoritaires, dissidentes et nouvelles, celles où s'inventent et se revendiquent des droits nouveaux, qui seront les victimes indistinctes de cet état d'urgence devenu permanent ? Qui pourrait jurer que, demain, ce ne seront pas eux les nouveaux « ennemis de la nation », terroristes en puissance ou

terroristes en théorie, selon l'infamante logique des forces conservatrices et rétrogrades, décidées à faire la guerre à la société, à sa richesse et à sa diversité, à son autonomie et à ses luttes ?

Pire que le bruit des bottes, le silence des pantoufles

Nous connaissons évidemment la réponse, tant les gouvernants et les élus qui, aujourd'hui, sacrifient nos libertés ne sont que de passage. Irresponsables, ils sacrifient la longue durée d'une démocratie vivante, par conséquent exigeante avec elle-même, au court terme de leur survie. Présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH, lire ici son avis sur le projet de loi), Christine Lazerges avait pris date, dès juillet dernier, dans un entretien à Mediapart : « Si ce projet de loi est adopté et que l'extrême droite arrive un jour au pouvoir, la France sera dans une situation extrêmement difficile en matière de libertés. Un tel pouvoir n'aurait absolument rien à ajouter à ce texte. »

L'Histoire nous l'a appris, et notamment celle des circonstances – la guerre d'Algérie, guerre coloniale et guerre civile – où est né, en 1955, cet état d'urgence aujourd'hui définitivement légalisé et banalisé : l'introduction de dispositions liberticides est une gangrène qui finit par contaminer tout le corps légal, institutions, administrations, gouvernements. Nous venons de le vivre, en à peine deux ans : tout comme hier l'état d'urgence de 1955 avait débouché sur les pouvoirs spéciaux de 1956, où se déshonora une République tortionnaire, aujourd'hui l'état d'urgence prolongé de 2015 accouche sous nos yeux sidérés d'une remise en cause sans précédent de l'État de droit.

Dans son plaidoyer Contre l'état d'urgence (Daloz, 2016), le juriste Paul Cassia (ici son blog sur Mediapart) rappelait cette mise en garde lucide d'un membre du Conseil d'État, Roger Errera : « Dès qu'une atteinte aux libertés apparaît, elle fait tache d'huile, elle est progressivement appliquée au-delà des limites fixées au début, quelles que soient les promesses, les barrières et les hésitations, et à d'autres que ceux qui étaient initialement visés. Il arrive même qu'elle s'institutionnalise et que, fruit de l'urgence, elle devienne permanente. » C'était en 1975, il y a plus de quarante ans, et nous y sommes, hélas !

Qui plus est avec un État qui ne peut même plus compter sur la génération de ces hauts fonctionnaires à principes qui, ayant souvenir de Vichy ou de l'Algérie, savaient que la banalisation de l'état d'urgence était la brèche par laquelle le totalitarisme ou, du moins, ses pratiques niant les droits humains avaient fait leur chemin, sous couvert d'une administration ou d'un régime républicains. Dans son entretien à Mediapart, François Sureau soulignait ce terrible renoncement qui, depuis trois décennies, a progressivement gagné presque tout le spectre politique : « Les grandes voix du passé portaient un projet collectif de liberté, et pas seulement un projet individuel. »

Car comment ne pas interroger le silence pesant, abyssal, qui accompagne ce saut dans l'inconnu ? « Pire que le bruit des bottes, le silence des pantoufles » : attribué à l'écrivain suisse Max Frisch, ce constat n'a jamais été aussi pertinent. L'ensemble des défenseurs des droits humains, rassemblés dans ses locaux par la CNCDH (lire ici), tout comme les experts qui en ont

officiellement la charge aux Nations unies (lire là), se sont solennellement dressés contre cette dérive. Ces experts des droits de l'homme mandatés par l'ONU n'y ont pas été de main morte, estimant que « plusieurs dispositions du projet de loi menacent l'exercice des droits à la liberté et à la sécurité personnelle, le droit d'accès à la justice, et les libertés de circulation, d'assemblée pacifique et d'association, ainsi que d'expression, de religion ou de conviction » (lire ici leur communiqué et là leur lettre au gouvernement français).

En vain, rien n'y a fait. Pas un écho, pas un regret, pas une nuance, pas une réserve, pas un recul. Pis, à l'Assemblée nationale, la majorité dévotement dévouée au président qui l'a fait élire s'est empressée de durcir les dispositions les plus controversées que le Sénat, dans sa vieille sagesse, avait tenté d'amoindrir. Cette prétendue société civile qui, surgie de nulle part, prétendait renouveler la politique, via la dynamique du mouvement En Marche! et de son dédagisme parlementaire revendiqué, se révèle sourde et aveugle à la société. Seule la gauche de la gauche – les députés communistes et insoumis reprenant le flambeau des six socialistes frondeurs (Pouria Amirshahi, Barbara Romagnan, Gérard Sebaoun) et écologistes isolés (Isabelle Attard, Sergio Coronado, Noël Mamère) qui, hier, avaient dit non à l'état d'urgence – aura sauvé l'honneur mais sans, pour autant, réussir à mobiliser la société.

Aussi ne pouvons-nous nous contenter d'accabler ceux qui ont commis cet attentat aux libertés. Nous devons aussi interpeller l'indifférence, cette passivité massive, qui l'a permis. N'est-elle pas du même ordre que celle qui s'accommode de la détresse des migrants, réfugiés et autres exilés (lire mon précédent parti pris, «Le devoir d'hospitalité») ? Cette indifférence, plus essentielle, à l'autre, au différent, au suspect, au musulman, bref au lointain, tandis que nous nous replions sur nous-mêmes ? Comme si nous n'étions pas concernés, sinon par le souci de nous protéger, coûte que coûte.

C'est ainsi que pas grand monde n'a sursauté en découvrant que cette loi dite antiterroriste entend faciliter, étendre, généraliser, bref banaliser encore plus les contrôles au faciès, cette discrimination quotidienne qui frappe la diversité de notre peuple, et notamment sa jeunesse (lire ici). Même l'historien Patrick Weil, homme modéré par conviction autant que par métier, n'a pu réveiller l'opinion et les parlementaires en leur démontrant que « le projet de loi antiterroriste rappelait le code de l'indigénat » car, de fait, il destine son dispositif policier à la surveillance d'une population particulière, les Noirs et les Maghrébins, aggravant le champ des discriminations qui blessent l'égalité (lire ici sa tribune dans Le Monde).

De grandes sagesse philosophiques nous ont pourtant enseigné, notamment après les catastrophes européennes du siècle passé, que le meilleur chemin vers le prochain, c'est le souci du lointain. Que le souci de l'autre mène à soi-même. Si je ne suis pas au rendez-vous des libertés des autres, je ne serai pas au rendez-vous des miennes. Si je laisse mettre en cause des droits fondamentaux, au prétexte de prévenir une menace qui me serait étrangère, je découvrirai, un jour ou l'autre, que j'ai ainsi renoncé à mes propres droits.

III) DSK donne une leçon de politique à Macron lors d'un hommage à Nicole Bricq

DISCOURS « Les valeurs de gauche et les valeurs de droite ne sont pas les mêmes », a notamment déclaré l'ancien patron du FMI...

H. B.



DSK en février 2015 à Lille. — Christophe Ena/AP/SIPA

Ça faisait un moment qu'il n'avait pas parlé politique. Dominique Strauss-Kahn, qui faisait partie des quelque 200 personnes réunies mardi soir au Conseil économique social et environnemental (CESE) pour rendre hommage à l'ex-ministre Nicole Bricq, disparue brutalement cet été, a prononcé un discours très remarqué.

Devant une assistance notamment composée de l'ancien président François Hollande et de l'actuel chef de l'Etat Emmanuel Macron, l'ancien patron du FMI a raconté, à travers le parcours de Nicole Bricq, l'histoire d'une génération de socialistes et son évolution idéologique vers le libéralisme.

« Les valeurs de gauche et les valeurs de droite ne sont pas les mêmes »

D'après L'Opinion et RTL, l'ex-ministre de l'Économie aurait profité de cette intervention pour adresser un message à Emmanuel Macron. « Quand on est sûr de ce qu'on pense, on peut faire des compromis avec des adversaires d'hier et peut être de demain. Nicole Bricq l'a fait par conviction, très loin du cynisme de beaucoup. Parce qu'elle savait que les valeurs de gauche et les valeurs de droite ne sont pas les mêmes », a-t-il glissé.

Un tacle à peine voilé au « ni droite ni gauche » d'Emmanuel Macron, très vite devenu « et de droite et de gauche ».

Le clivage entre droite et gauche « nécessaire à l'équilibre de la société »

DSK a également déclaré que le clivage entre la droite et la gauche était « nécessaire à l'équilibre de la société », et « leur opposition dialectique vivra tant que vivra la démocratie ». « Les mêler, ce n'est pas les confondre. Les faire avancer ensemble, c'est savoir garder leur équilibre », a-t-il ajouté.

L'Opinion relate que ce « discours a longuement été applaudi par la salle », un participant déclarant même qu'il se serait cru « presque comme dans un meeting ».

IV) Mélenchon et Ruffin se désolidarisent d'une députée suppléante LFI

Les députés LFI Jean-Luc Mélenchon et François Ruffin se sont désolidarisés mercredi de Zoé Desbureaux, la suppléante de M....



Par AFP

Les députés LFI Jean-Luc Mélenchon et François Ruffin se sont désolidarisés mercredi de Zoé Desbureaux, la suppléante de M. Ruffin à l'Assemblée, dont le soutien à une élue PCF ayant qualifié l'auteur de l'attaque de Marseille de "martyr" avait fait polémique.

"Je condamne toute ambiguïté sur le sujet, quelles qu'en soient les intentions ou les prétextes", a indiqué dans un communiqué le leader de La France insoumise.

"J'ai toujours condamné en toutes circonstances le meurtre. J'ai toujours condamné les assassins, les actes terroristes. J'ai toujours condamné l'islamisme politique", a-t-il ajouté.

François Ruffin a pour sa part estimé qu'il s'agissait "pour le moins une manière bien maladroite de défendre la cause des femmes".

"Je ne peux qu'énoncer des banalités: d'abord, mon évidente solidarité avec les familles des victimes de ces attentats; ensuite, ma réprobation devant tout propos qui euphémise la violence terroriste. Et bien sûr, un psychopathe de ce genre n'est en rien un +martyr+", a encore souligné le député de la Somme.

Jean-Luc Mélenchon avait été interpellé mercredi par le chef de file des députés LREM, Richard Ferrand, qui avait jugé "pas possible que le président Mélenchon n'ait pas une expression publique pour dire s'il approuve ou désapprouve les déclarations de la suppléante" du député LFI de la Somme, "qui banalisent ce qui s'est passé à Marseille".

Les propos de Zoé Desbureaux sont "extrêmement choquants", avait déclaré M. Ferrand à l'AFP.

Il visait le "soutien total" exprimé mardi par Mme Desbureaux à Sonia Nour, collaboratrice du maire PCF de La Courneuve (Seine-Saint-Denis) Gilles Poux, suspendue par ce dernier pour avoir qualifié sur Twitter l'auteur de l'attaque de Marseille de "martyr": "Quand un martyr égorge une femme et poignarde une autre, là ça fait du bruit.

Terrorisme, du sang, civilisation Bla Bla Bla..." avait écrit Sonia Nour dans un tweet publié lundi, au lendemain de cette attaque au couteau - revendiquée par le groupe État islamique - où deux cousines de 20 ans ont été tuées à la gare Saint-Charles à Marseille.

"Par contre, que le terrorisme patriarcal nous tue tous les deux jours, on l'entend moins, votre grande gueule", avait-elle ajouté.

Zoé Desbureaux, suppléante de M. Ruffin, avait exprimé sa "tristesse de voir que la gauche cède à la propagande et à la désinformation fasciste". "Force à toi, Sonia, tu n'es pas seule", avait-elle ajouté.

Elle avait également dénoncé mardi sur Twitter "les pressions de la fachosphère et de la gauche cassoulet", avant de protéger dans la soirée l'accès à ses tweets.



V) L'Insee confirme la reprise de l'économie française

Par Jean-Christophe Chanut



Selon l'Insee, les indicateurs économiques passent au vert. Le PIB augmenterait de 1,8% au lieu de 1,6% prévu. L'institut table sur une progression de 3,9% des investissements des entreprises et sur la création de 208.000 emplois dans le secteur marchand. Le taux de chômage s'établirait à 9,4%. (Crédits : © Philippe Woiazer / Reuters)

La dernière note de conjoncture de l'Insee confirme le regain de l'économie française. La plupart des indicateurs repassent au vert. La croissance du PIB atteindrait 1,8% à la fin de l'année, au lieu de 1,6%.



Jean-Christophe Chanut@jcchanut

Incontestablement, si l'on en croit la dernière note de conjoncture de l'Insee publiée ce 5 octobre, la reprise est là et plutôt vigoureuse. Résultat, l'Institut table sur une croissance du PIB de 1,8% à la fin de l'année (au lieu du 1,6% attendu jusqu'ici), après trois années de croissance plus modeste autour de 1%. Signe encourageant, l'activité continuerait de progresser dans tous les secteurs. Même l'industrie profiterait de la tonicité de la demande extérieure et la construction de la forte hausse de demande de logements des ménages. Quant à la production de services, elle

bénéficierait du retour des touristes, en particulier l'hébergement-restauration et les transports.

Autre phénomène encourageant, les exportations françaises, point noir de l'économie nationale, devraient rebondir. Ainsi, après avoir baissé au premier trimestre (-0,8%), les exportations ont nettement rebondi au printemps (2,4%). D'ici la fin de l'année, les ventes à l'étranger s'accroîtraient encore solidement (0,9% au troisième trimestre puis 1,7% au quatrième), notamment dans l'aéronautique.

208.000 créations d'emplois attendues dans le secteur marchand

Ces bons indicateurs vont évidemment favoriser l'emploi. Ainsi, l'emploi marchand non agricole a continué de progresser au deuxième trimestre (69.000 postes supplémentaires, après 52.000 au premier trimestre). Pour le second semestre, l'Insee table sur une poursuite des créations mais à un niveau moins élevé (86.000 postes).

L'enrichissement de la croissance en emploi serait en revanche nul d'ici la fin de l'année. En effet, les effets favorables du CICE et du pacte de responsabilité étant compensés par la fin de la prime à l'embauche dans les PME, intervenue le 30 juin. Au total, l'économie française devrait gagner 208.000 emplois marchands sur l'ensemble de l'année 2017, après 221.000 en 2016.

En revanche, dans le secteur non marchand, l'emploi baisserait nettement au second semestre (- 46.000, contre + 29.000 au premier semestre), du fait de la réduction drastique des contrats aidés. In fine donc, la création totale d'emplois ralentirait fortement au second semestre avec 41.000 créations nettes, après 154.000 au premier semestre.

Si le taux de chômage s'est établi à 9,5% à la fin du second trimestre, soit un recul de 0,5 point sur un an, la baisse devrait continuer au second semestre. Résultat, le taux de chômage s'établirait à 9,4% à la fin de l'année, contre 10% un an plus tôt.

Quant au pouvoir d'achat, il devrait ralentir en 2017 du fait d'une certaine reprise de l'inflation. En septembre, l'inflation a atteint 1% sur un an, en nette hausse par rapport à septembre 2016 (0,4%), du fait uniquement des prix de l'énergie.

L'investissement des entreprises repart assez fortement

Reste enfin l'investissement des entreprises. Au second trimestre, selon l'Insee, il a ralenti avec la fin du dispositif de suramortissement le 15 avril (+ 1% après +2,1% au premier trimestre. Les conditions de financement tant internes qu'externes demeurant favorables, l'investissement des entreprises ne faiblirait pas d'ici la fin de l'année et augmenterait de 3,9% en 2017 contre 3,4% en 2016. Un autre signe plutôt encourageant. Ainsi, Emmanuel Macron démarre son quinquennat sous des auspices nettement meilleurs que son prédécesseur...



VI) Réforme du code du travail : première concession du gouvernement face aux routiers

Par Magazine Marianne



Le gouvernement a accepté de valider les revendications des salariés du transport. - CHAMUSSY/SIPA

Face au mouvement lancé par les routiers, le gouvernement a finalement cédé, concédant une sanctuarisation de leur rémunération au niveau de la branche professionnelle plutôt qu'à celui de l'accord d'entreprise.

C'est une victoire pour les salariés du transport routier. Menacés de voir leur rémunération (13e mois, prime d'ancienneté, frais professionnel...) fixée non plus par la branche professionnelle mais par un accord d'entreprise, dans le cadre de la réforme du code du travail, un accord tripartite entre le gouvernement et les organisations syndicales et patronales du transport routier a finalement été conclu ce mercredi 4 octobre, satisfaisant leurs revendications. Un accord qui garantit le maintien des diverses primes, des frais de déplacement ou encore du treizième mois dans le transport interurbain de voyageurs.

A l'appel de la CGT et de FO, les routiers avaient lancé un mouvement de protestation le 25 septembre dernier appuyé par différentes actions (barrages filtrants, opération escargot, distribution de tracts) et menaçaient de rejoindre l'appel à la grève pour la journée du 10 octobre à l'initiative de l'ensemble des syndicats de la fonction publique.

C'est un accord qui empêche le dumping social par les entreprises moins vertueuses.

Thierry Douine *Président de la fédération générale CFTC Transports*

C'est un accord "bénéfique pour les salariés" qui "empêche le dumping social par les entreprises moins vertueuses", s'est félicité Thierry Douine de la CFTC.

S'il a salué les organisations patronales "qui ont accepté de répondre à nos revendications", il a en revanche pointé l'attitude du ministère du Travail qui "a été beaucoup plus difficile à convaincre".

Selon la CFTC, si les organisations patronales "ont accepté de répondre" aux revendications, le ministère du Travail était beaucoup moins enthousiaste.

On comprend ses réticences. Car si Muriel Pénicaud s'est réjouie que "les partenaires sociaux se so[ie]nt accordés sur le fait d'intégrer dans un nouvel accord de branche, pleinement compatible avec les ordonnances, l'ensemble des règles auxquelles les organisations syndicales comme patronales ont manifesté leur attachement", précisant que "le gouvernement s'engage à confirmer dans le code des transports les spécificités du transport routier en matière de frais de déplacement", cet accord tripartite sonne comme un premier recul du gouvernement face au mouvement contre les ordonnances de réforme du code du travail. Le crainte de la paralysie des dépôts de carburant et la montée en puissance du mouvement des routiers aura eu raison de la "détermination" de l'exécutif à réformer le pays.

Un détail qui n'a pas échappé à Jérôme Vérité, le numéro un de la CGT-Transports qui, si il s'est déclaré "satisfait" de l'accord, a tenu à prévenir : "Le combat continue contre les ordonnances".



VII) «Dans notre pays cohabitent deux France qui ne sont pas seulement Hénin-Beaumont et la Rotonde»

Jean-Marie Pottier

Entretien avec l'historien Jean-François Sirinelli qui, dans son dernier ouvrage, «Les Révolutions françaises, 1962-2017», analyse la mutation fulgurante de notre pays en quelques générations, du retour de la paix à la dernière présidentielle.



Emmanuel Macron dans la cour du Louvre au soir de sa victoire, le 7 mai 2017. | PHILIPPE LOPEZ / AEP.

Début juin, quelques semaines après la victoire d'Emmanuel Macron, Jean-François Sirinelli mettait la dernière main à son ouvrage *Les Révolutions françaises, 1962-2017*, qui vient de paraître aux éditions Odile Jacob. Depuis le 1er septembre, l'historien, professeur d'histoire contemporaine à Sciences Po, a pris sa retraite: ce livre était donc l'occasion, explique-t-il, de «mettre un savoir accumulé à disposition d'une réflexion sur la France contemporaine» et de «nouer en gerbe ses travaux sur le second XXe siècle», c'est-à-dire la période qui suit la Seconde Guerre mondiale. Pour Slate, il revient sur les révolutions qu'a connues la France depuis un demi-siècle, et notamment la dernière en date: l'élection d'un président de la République

n'appartenant à aucun des principaux partis politiques et se revendiquant à la fois de la gauche et de la droite.

Quand j'étais au lycée, les programmes d'histoire de France étaient généralement organisés autour de grandes dates comme 1914, 1945 ou 1973. Pourquoi avoir choisi de débiter ce livre en 1962?

Avec la fin des guerres coloniales, la France est alors en paix et le danger d'une guerre éventuelle ne se profile pas à l'horizon pour la première fois depuis presque un siècle. Il y a le sentiment de passer à autre chose: les parents ont connu les années noires de l'Occupation, les frères aînés ont fait la guerre en Algérie et vous, baby-boomer qui fêtez vos dix-huit ans au milieu des années soixante, vous ne la faites pas.

Nous sommes aussi au cœur de cette période de prospérité inouïe que Jean Fourastié a baptisé les «Trente Glorieuses»: elles commencent à la Libération avec le redressement économique mais les Français n'en touchent pas les dividendes dans leur vie quotidienne, en termes de niveau de vie ou d'équipement en électroménager (dont le réfrigérateur ou la machine à laver sont emblématiques), avant la deuxième moitié des années cinquante.

On débouche donc alors dans ce que j'appelle la France des quatre P: la paix, donc; la prospérité, qui entraîne le quasi plein-emploi; et enfin le progrès, qui est à la fois une réalité statistique et une aspiration, y compris de la part des mouvements d'inspiration marxiste-léniniste qui dénoncent le système mais annoncent des «lendemains qui chantent». À cette époque, demain ne fait pas peur.

Vous faites commencer dans ces années soixante une période que vous avez baptisée dans un précédent livre les «Vingt Décisives» et qui dépasse la fin des Trente Glorieuses.

En 1988, le grand sociologue Henri Mendras a publié à chaud un livre intitulé *La Seconde Révolution française, 1965-1985*. Pour lui, il y avait l'idée que derrière la «grande» Révolution française a eu lieu une autre révolution, socioculturelle, à partir du moment où les effets des Trente Glorieuses sont devenus tangibles. Si l'on regarde, entre le milieu des années 1960 et les années 1980, la plupart des indicateurs socioculturels relatifs à la morale, à la vie privée, à la sexualité, à la conception ou au rapport à la vie et à la mort, il y a eu un basculement anthropologique incontestable. Cette mutation a une telle force que l'arrivée de la crise économique et du chômage de masse au milieu des années soixante-dix ne l'interrompent pas: les Vingt Décisives découlent des Trente Glorieuses mais leur survivent.

Qu'est-ce qui fait que ces Vingt Décisives prennent fin?

Jusqu'au milieu des années 1980, cette mutation est largement endogène. On peut, comme le fait la récente *Histoire mondiale de la France* dirigée par Patrick Boucheron, montrer que l'histoire française n'a jamais été déconnectée de l'histoire du monde, mais elle a longtemps eu son propre métabolisme, par exemple en tant que grande puissance coloniale. Or, et c'est pourquoi j'ai titré mon livre *Les Révolutions françaises* au pluriel, commencent alors à apparaître les effets de la globalisation et cette mutation française se retrouve emportée par un mouvement qui ne connaît pas les frontières.

Est-il difficile de faire de l'histoire sur une

période aussi proche?

Dans les années 1970 a commencé une réflexion sur l'opportunité pour l'historien de faire une histoire du temps présent. Ce combat a été gagné, mais pose des questions. D'abord, le fait que l'historien se trouve en copropriété puisque la sociologie, la science politique ou le droit constitutionnel peuvent aussi s'en saisir. Ensuite, le fait que ma discipline doit créer un savoir documenté et référencé: parmi ses sources, on retrouve l'utilisation du témoignage, or l'historien lui-même est contemporain des événements. Si vous étudiez les guerres de religion du XVI^e siècle, que vous ayez actuellement 70, 50 ou 30 ans, vous n'aurez peut-être pas reçu le même enseignement mais votre rapport chronologique à l'événement variera peu. Si l'on se place dans la perspective du cinquantenaire de Mai 68, vous avez en revanche des historiens qui, comme moi, en ont été contemporains; d'autres qui sont nés en 1968; d'autres qui ont 25 ou 30 ans et dont ce sont les grands-parents qui ont vécu les événements.

Je pense que travailler sur une période qu'on a connue peut être un plus, qu'on peut voir des choses qu'on ne verrait pas cinquante ans après: par exemple, c'est souvent la culture patrimoniale qui sédimente, la grande littérature ou les films d'art et d'essai, alors que la culture de masse peut être tout aussi intéressante. Mais la mémoire peut aussi être déformante, filtrante ou amnisiante et l'histoire du temps présent demande encore plus de rigueur, avec en ligne d'horizon cette objectivité qu'il faudrait atteindre et qui se dérobe toujours. La société est en droit d'attendre de l'historien de l'époque récente une subjectivité maîtrisée et consciente.



Votre livre se termine sur la victoire d'Emmanuel Macron en mai 2017. Comment restitue-t-on la complexité d'un tel événement à chaud?

Le printemps 2017 constitue un événement, pas simplement parce que le président élu a 39 ans mais parce qu'il se situe en dehors des partis traditionnels et la majorité écrasante qui va le soutenir également. Mais ce «moment Macron» est lui-même le fruit d'une séquence de campagne de sept mois dont il faudra déjà faire l'histoire car on n'a jamais vu dans l'histoire de la Ve République un tel alignement de planètes: les défaites d'Alain Juppé et de Manuel Valls lors des primaires, qui libèrent l'espace au centre droit et au centre gauche, l'article du Canard enchaîné qui fait exploser la candidature du favori François Fillon et, quand la campagne accuse un certain flottement fin février, le ralliement de François Bayrou.

«Le moment Macron est un moment démographique»

Sauf que se tenir à ces mini-événements serait

insuffisant puisqu'il y a aussi l'effet de cultures politiques de long terme. Le tournant de la rigueur de 1983 est resté comme une béance au flanc du PS, d'abord pendant tout le quinquennat de François Hollande puis pendant la campagne: on ne peut pas imaginer reflet plus complet des questions non résolues, pour ce qui est alors le plus grand parti de la gauche française, que le duel entre Benoît Hamon et Manuel Valls. Même chose à droite, où le moment Macron est vu dans une généalogie qui remonterait à la victoire, dans une France très différente, du libéralisme giscardien en 1974, et où les 2,9 millions de voix de François Fillon lors de la primaire ont sonné comme une revanche d'une France qui s'estimait, pour reprendre le mot de Macron, «humiliée» par des épisodes comme le mariage pour tous.

Vous consacrez un chapitre à tous les présidents de la Ve République, et j'ai eu la sensation que vous aviez cherché à donner leur «juste» place à certains parfois un peu négligés, comme Georges Pompidou ou Valéry Giscard d'Estaing...

Entre l'historien et son objet, il y a toujours une pellicule: pas seulement ses propres inclinations, mais aussi le jugement porté sur une période ou un homme d'État par l'opinion à l'époque où il écrit. L'historien ne tient pas un tribunal mais l'idée est de remettre en perspective des choses au-delà des effets de proportion, de desserrer l'étau de ces voisins encombrants que peuvent être De Gaulle et Mitterrand.

Pour Pompidou, j'ai été frappé par le fait que comme il n'a été président que cinq ans du fait de sa mort en cours de mandat et qu'il arrive au moment où la France bascule dans la crise, il n'a pas pu laisser d'ombre portée globalement positive. Il m'a semblé honnête de rétablir l'importance du personnage sans pousser le curseur en sens inverse: c'est pour cela que j'ai choisi la date de 1972, celle où cet homme qui jusque-là avait approuvé ou au moins accompagné les mesures de la «Nouvelle Société» de Jacques Chaban-Delmas va raidir sa position.

Pour Valéry Giscard d'Estaing, les gens de plus de 65 ans sont plutôt marqués par le visage de Mitterrand qui apparaît progressivement à 20 heures le 10 mai 1981 et son départ raté avec son «Au revoir». On en oublie parfois les réformes importantes, et qui nous paraissent aujourd'hui évidentes, de son début de mandat comme la loi sur l'avortement, le divorce par consentement mutuel ou le vote à 18 ans. En historien, force est de constater que son septennat est un peu sous-estimé, y compris dans sa seconde moitié, qui est marquée par la libération des prix ou les derniers budgets à l'équilibre.

Votre livre est l'histoire de générations de Français, mais aussi de générations de présidents de la Ve République. Le premier, De Gaulle, est né au XIX^e siècle, Pompidou et Mitterrand avant la fin du premier conflit mondial. Giscard et Chirac sont nés dans l'entre-deux-guerres à six ans d'écart mais arrivent au pouvoir à plus de vingt ans d'intervalle. Sarkozy et Hollande sont deux présidents baby-boomers et Emmanuel Macron, enfin, n'a même pas quarante ans...

Une société est toujours sous une forme ou sous une autre le fruit de sa pyramide des âges et de la cohabitation des générations. Le moment Macron est un moment démographique et lui-même a analysé la société française en termes de basculement générationnel. Dans Le Point, en 2008, alors qu'il est jeune inspecteur des finances, il constate le poids des baby-boomers dans la vie

politique: on est effectivement après la victoire de Sarkozy, dont la concurrente était Ségolène Royal, née en 1953, et viendront ensuite Hollande et un combat à droite entre Fillon et Juppé, le «jeune» baby-boomer contre le «vieux» baby-boomer. Mais Macron pointe aussi que c'est la génération suivante qui va payer: «Lorsque les baby-boomers lâcheront le volant, ceux-là seront déjà trop vieux. C'est la «génération prince Charles».» En 2017, la génération du baby-boom a été éliminée au premier tour mais les quinquagénaires, comme Manuel Valls, ont été effectivement pour l'instant victimes du renouvellement.



Les huit présidents élus de la Ve République. DSK / AFP.

Dans votre livre, vous nuancez les accusations portées contre cette génération des baby-boomers, la vôtre, parfois dépeinte comme privilégiée et égoïste?

Le sociologue Louis Chauvel a publié en 2002 un ouvrage intitulé Le Destin des générations qui analyse quelles générations du XX^e siècle ont été les plus favorisées par leur environnement économique: pour lui, sans l'ombre d'un doute, c'est effectivement celle arrivée à l'adolescence dans les années soixante, entrée de plain-pied dans les Trente Glorieuses sans les bâtir et dont les enfants vont voir le marché de l'emploi se rétracter et se précariser. J'adhère à ce que dit Chauvel: ma génération a été incontestablement favorisée par l'histoire. J'écris que c'est une génération Narcisse, qui s'est regardée grandir, Peter Pan, qui ne s'est pas vue vieillir, et Robinson, qui s'est voulue révolutionnaire et se révèle un peu égoïste.

Mais je nuance immédiatement ces constats. D'abord parce que la plupart des baby-boomers ne sont pas diplômés du supérieur: n'oubliez jamais qu'ils n'étaient pas tous étudiants à la Sorbonne et que quatre sur cinq n'étaient pas bacheliers! Un certain nombre d'entre eux ont connu la dégradation du marché de l'emploi (les préretraites forcées, les petites retraites...) et ne sont pas des nantis ou des privilégiés. Ensuite, toute une série d'études montrent qu'ils ont contribué à amortir la crise en aidant, quand ils le pouvaient, leurs enfants ou petits-enfants, alors qu'ils ont souvent hérité plus tard du fait de l'allongement de l'espérance de vie dans la génération de leurs parents. Enfin, alors qu'on connaît une crise des formations politiques, les jeunes retraités ont été le moteur d'une hausse de la sociabilité associative, car ils ont du temps et le souci de le faire.

Mais au final, ce qui est vrai, c'est qu'à un moment ou un autre, des comptes seront demandés à cette génération. Et à sa manière, même s'il le fait sans le dire, je pense que c'est ce que fait Macron en opérant des transferts à travers la CSG ou les retraites.

L'arrivée de cette génération à la retraite signifie aussi qu'aujourd'hui, les populations

en âge de travailler n'ont jamais connu la France du plein-emploi?

Nous vivons dans une société qui appartient maintenant tout entière à l'après-1973. De surcroît, cela ne concerne pas seulement des gens, mais des générations empilées: des grands-parents qui n'ont vu ni leurs enfants, ni leurs petits-enfants avoir un emploi stable, durable et rémunéré. Les effets du chômage apparaissent à travers des statistiques qui sont déjà parlantes et accablantes par leur ampleur, mais aussi en ondes: de même qu'une guerre, ce sont des morts mais aussi des ondes concentriques de chagrin dans la société, le chômage, ce sont des familles qui sont comme des citadelles assiégées.

Votre livre est articulé en une trentaine de chapitres et autant de dates, qui sont à la fois des événements politiques, mais aussi des événements culturels, par exemple des films...

J'ai fait le choix délibéré de m'intéresser aussi à des «faits de peu», comme le sociologue Pierre Sansot parlait des «gens de peu» dans son très beau livre du même titre. Il y a eu par exemple un «moment-cinéma» de l'histoire culturelle française et j'ai pris plaisir à me saisir de films qui ont eu du succès sur le moment même s'ils n'ont pas laissé de trace dans l'histoire du cinéma, par exemple en consacrant un chapitre à À nous les petites anglaises pour voir ce qu'il nous dit de la représentation de l'étranger, ou plus précisément de l'étrangère, dans la France des années 1960. De même, les démêlés entre le gendarme de Saint-Tropez et les nudistes sur les plages varoises de l'été 1964 nous éclairent sur le rapport au corps et à l'intime à cette date. Tout comme, sur un autre registre, Les Parapluies de Cherbourg, l'année précédente, introduisaient de la couleur dans une France qui sortait à peine de la guerre d'Algérie.

<https://youtu.be/rJHUZNIO9ao>

J'ai eu la sensation que vous essayiez de «démystifier» certaines de ces dates, comme le 10 mai 1981 ou le 21 avril 2002...

Ce n'est pas pour la manie du contre-pied, qui consiste à dire qu'il existe une série de dates comme une rangée de quilles sur lesquelles il faudrait tirer (ce qui a alimenté le débat autour du livre dirigé par Patrick Boucheron, qui choisit souvent des dates différentes). C'est qu'au bout d'un moment, les événements ne s'appartiennent plus et sont couverts d'une gangue qu'il s'agit de gratter.

Pour moi, le 10 mai 1981 est fondamental: c'est l'alternance. Ce que j'essaie de montrer, c'est qu'en raison de son importance, certains ont décrété que cet événement était inéluctable mais que rien n'était écrit et qu'il faut redonner sa part à l'aléa.

J'ai appelé ce chapitre «La résistible ascension de François Mitterrand» mais dans un premier temps, j'avais songé à l'intituler de manière un peu provocatrice «Le 10 mai 1981 n'aura pas lieu».

Sur le 21 avril, ce que j'essaie de montrer, c'est qu'il n'y a pas eu de bond en avant entre les 15% de 1995 et les 17% de 2002. L'événement considérable est qu'on se trouve alors vingt ans après la municipale partielle de Dreux, ce qui est tout à fait contraire à un métabolisme de l'extrême droite qui était jusqu'ici fait de brusques flambées intermittentes.

«Quand Marine Le Pen n'a fait «que» 21%, beaucoup de personnes ont poussé un ouf de soulagement, mais l'historien dira que c'était énorme»

Le travail de l'historien est de remettre les choses en perspective, sinon on banalise. Lors de la dernière présidentielle, on a annoncé jusqu'à la mi-mars pour Marine Le Pen des scores qui montaient jusqu'à 27% ou 28% au premier tour. Quand elle n'a fait «que» 21%, beaucoup de personnes ont poussé un ouf de soulagement, mais l'historien dira que c'était énorme, notamment par rapport au reste de l'Europe occidentale.

Vous avez choisi d'analyser les attentats de janvier 2015 en passant par une des victimes, Cabu, trait d'union entre la génération Hara-Kiri et la génération Dorothee à travers l'émission «Récré A2». En revanche, vous n'avez pas consacré de chapitre à l'émergence d'un islam radical en France, question dont certains observateurs estiment qu'elle s'incarnait dès «l'affaire du voile» de Creil, en 1989?

Je dois m'en expliquer car c'est une question essentielle, comme on le voit dans l'actualité récente –dès les premières pages du livre, je parle d'ailleurs de l'épisode du burkini de l'été 2016. Il y a là un réel scrupule de ma part car mon idée est d'essayer de contribuer à une réflexion sur la France contemporaine à partir de mes champs de recherche, l'histoire politique, culturelle et intellectuelle. Ma vision n'est pas partielle mais partielle et je n'explore pas tous les versants de la montagne France. Notamment deux domaines sur lesquels je n'ai pas bâti de chapitres car je n'y ai pas de compétences particulières et ils suscitent tellement de débats que le grain de sel que j'aurais apporté risquait de se transformer en grain de poivre: l'immigration, qui fait partie des révolutions françaises puisqu'elle était encore largement européenne dans les années soixante, et la sociologie religieuse, qui touche à l'islam mais



Cabu au milieu de ses dessins, le 15 mars 2006 à Paris. JOËL SAGET / AFP.

Dans ce chapitre sur l'attentat contre Charlie Hebdo, vous estimez qu'a alors retenti en France le cri «Ils ont tué Cabu!», comme la France de 1914 criait «Ils ont tué Jaurès!». Cette analogie pose-t-elle la question du basculement dans une autre époque et d'un retour de l'expérience guerrière en France?

J'ai même failli titrer le chapitre «Ils ont tué Cabu!» plutôt que «Cabu, l'album de famille ensanglanté», mais je me suis dit que le lecteur qui ne comprendrait pas l'allusion pourrait être choqué et que cela posait la question de l'identification du «Ils». Je ne pouvais pas faire l'impasse sur cette question de la «guerre», mot que François Hollande emploiera dans son discours au Congrès du 16 novembre 2015, mais je ne pouvais pas non plus y apporter une réponse définitive, donc j'y vais par petites touches. La revue XXe siècle, dont je fais partie du comité de

rédaction, l'a abordée dans un numéro récent et l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau y apporte une réponse très nuancée: il faut se méfier de plaquer des notions historiques établies, comme la «culture de guerre», sur une situation mouvante, sinon vous les dévalorisez parfois.

Parlant de ce demi-siècle sans guerre qui s'ouvre pour la France en 1962, vous écrivez qu'il fait partie des périodes «où le temps s'accélère». N'est-ce pas paradoxal de résumer ainsi une longue époque de paix alors qu'elle succède à un demi-siècle tumultueux marqué par deux guerres mondiales, deux conflits coloniaux et une occupation totale du territoire français?

Certes, on pourrait dire que je fais partie d'une génération sans Histoire, dans tous les sens du terme, puisque j'avais neuf ans en 1958 et que pour moi, le bruit de la guerre d'Algérie a été comme amorti. Sauf que je fais aussi partie d'une génération contemporaine de la mutation la plus rapide et la plus profonde de notre histoire, à l'exception de 1789. Car parfois, les structures anthropologiques, les ondulations profondes, peuvent être plus importantes que le politique et la géopolitique.

C'est pour cela que la France d'aujourd'hui est étonnante car y cohabitent deux France qui ne sont pas seulement Hénin-Beaumont ou la Rotonde mais une France qui a connu l'ensemble de la mutation, la mienne, et une France qui est le produit de cette mutation, la vôtre, avec des générations intermédiaires. À leur manière, Emmanuel Macron et son épouse constituent de facto une passerelle entre ces deux mondes. Et ils incarnent aussi le basculement de l'un à l'autre.

En 1969, à Marseille, une enseignante nommée Gabrielle Russier s'était retrouvée dans une spirale judiciaire mortelle –elle s'était suicidée– pour avoir entretenu une relation intime avec l'un de ses élèves, âgé de seize ans. Dans le Amiens du milieu des années 1990, l'idylle nouée entre un jeune lycéen et sa professeure pouvait certes faire jaser, et exposer les deux intéressés à des réactions complexes. Pour autant, le monde autour d'eux avait changé. Et, on le constate, il a encore davantage changé vingt ans plus tard, avec le même couple désormais à l'Élysée.



Jean-Marie Pottier

Rédacteur en chef, responsable de la newsletter politique «Le Jour d'après». Auteur de «Indie Pop 1979-1997» et «Ground Zero. Une histoire musicale du 11-Septembre» (Le

Mot et le Reste).

Slate

**A Suivre...
La Presse en Revue**